

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 16 mai 2019

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 42-2019 de la Municipalité du 18 mars 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de **CHF 937'000.- TTC** pour réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et de remplacement d'éclairage public dans le secteur "Sous-Biondes"

Cette dépense sera financée par:

- la trésorerie ordinaire pour la partie mise en séparatif;
- par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous les comptes suivants:

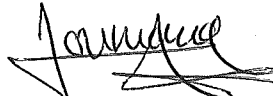
- N° 3861.1048.5010 - Secteur Sous-Biondes – collecteurs EU et EC, pour un montant de CHF 861'600.- TTC. Cette dépense sera amortie en une seule fois, par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 - Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux;
- N° 3810.1049.5010 Secteur Sous-Biondes - remplacement éclairage public pour un montant de CHF 75'400.-TTC. Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

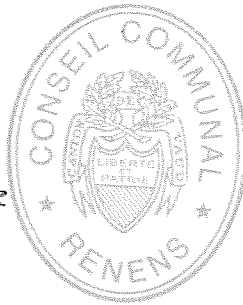
2. **ACCEPTÉ** les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis, telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

3. **PREND ACTE** que soient portées au budget 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis, telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

Ainsi délibéré en séance du 16 mai 2019

Le Président:


Oumar Niang



La Secrétaire:


Yvette Charlet